

# Fiche de Données de Sécurité

## MAPEPLAST PT 2

Fiche du 4/7/2007, revision 1

---

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: MAPEPLAST PT 2

Type de produit et emploi: Additif pour bétons

Fournisseur:

MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN -  
Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas  
d'urgence:

MAPEI FRANCE SA phone: ++33-5-61357305

MAPEI S.p.A Tel: ++39-02376731

N° d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

---

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.

---

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

7% - 10% Acides sulfoniques, hydroxycarbanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

CAS: 68439-57-6 EC: 270-407-8

Xi; R41-38

---

### 4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux:

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion:

Laver immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'accident consulter un  
médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale  
médicinale.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce.

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit ne présente pas de risque d'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux  
ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

---

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Aucune en particulier.

Porter des gants et des vêtements de protection.

Précautions au niveau de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Aucune en particulier.

Méthodes de nettoyage:

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement  
avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

---

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

# Fiche de Données de Sécurité

## MAPEPLAST PT 2

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Conditions de stockage :

Stocker à une température supérieure à 5°C.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

---

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des mains:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des yeux:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection de la peau:

Aucune précaution particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale.

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE

qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être

maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

TLV des substances contenues:

Aucune

---

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	typique
pH:	10,0±1,0
Point de fusion:	N.A.
Point d'ébullition:	100 °C
Point éclair:	== °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Auto-inflammabilité:	== °C
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	==
Propriétés comburantes:	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	1.02±0,02 g/cm <sup>3</sup> (23°C)
Hydrosolubilité:	soluble
Liposolubilité:	insoluble
Viscosité :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

---

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui

Inhalation: Non

Contact: Non

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

# Fiche de Données de Sécurité

## MAPEPLAST PT 2

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit.

Le produit ne contient pas de substances avec une considérable importance toxicologique.

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation passagère.

Pouvoir sensibilisant:

Aucun effet n'a été remarqué.

Cancérogène:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagène:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogène:

Aucun effet n'a été remarqué

---

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodegradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

Toxicité aquatique: produit non classé dangereux pour les organismes aquatiques, ceci au regard de l'étude des composants de la formulation.

LC50>100mg/l (calculé selon la Dir. 1999/45/CE).

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Disposial de produit non durci (EC code): 16 10 02

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N. ONU:

==

RID/ADR:

marchandise non dangereuse

Maritime (IMO/IMDG):

marchandise non dangereuse

MAR/POL 73/78, pièce jointe III:

Non

Aérien (ICAO/IATA):

marchandise non dangereuse

---

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Special Provisions:

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials - Tenth Edition

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Text of R phrases referred to under heading 3:

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.